

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Lapierre Gaboriault, CPA pic¹

Montréal, le 30 avril 2020

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Subventions	530 000 \$	500 000 \$
Accréditations	652 621	569 387
Services facturables	1 929	4 568
Intérêts	4 344	-
	<u>1 188 894</u>	<u>1 073 955</u>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	810 232	727 209
Sous-traitants	36 723	36 649
Honoraires experts comités	9 055	10 782
Activités	16 742	8 068
Système informationnel	101 379	84 542
Déplacements et représentation	42 790	29 864
Communications	36 357	24 011
Assurances	19 354	15 191
Fournitures et frais de bureau	4 968	4 052
Créances douteuses et irrécouvrables	5 000	-
Frais de recrutement	-	5 051
Tenue de livres	18 078	19 895
Honoraires professionnels	75 471	91 051
Intérêts et frais bancaires	2 388	2 719
Amortissement des immobilisations corporelles	5 717	3 352
	<u>1 184 254</u>	<u>1 062 436</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>4 640</u> \$	<u>11 519</u> \$

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	8 348 \$	27 991 \$	36 339 \$	24 820 \$
Excédent des produits sur les charges	(5 717)	10 357	4 640	11 519
Investissement en immobilisations	<u>7 816</u>	<u>(7 816)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>10 447</u> \$	<u>30 532</u> \$	<u>40 979</u> \$	<u>36 339</u> \$

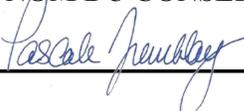
CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

BILAN

31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	93 038 \$	576 930 \$
Placement temporaire (note 3)	824 344	-
Débiteurs (note 4)	80 871	121 222
Frais payés d'avance	<u>6 095</u>	<u>7 499</u>
	1 004 348	705 651
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>10 447</u>	<u>8 348</u>
	<u>1 014 795 \$</u>	<u>713 999 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	142 016 \$	165 860 \$
Apports reportés (note 8)	<u>831 800</u>	<u>511 800</u>
	<u>973 816</u>	<u>677 660</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	10 447	8 348
NON AFFECTÉ	<u>30 532</u>	<u>27 991</u>
	<u>40 979</u>	<u>36 339</u>
	<u>1 014 795 \$</u>	<u>713 999 \$</u>
ÉVENTUALITÉ (note 9)		

AU NOM DU CONSEIL,


_____, administrateur

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	4 640 \$	11 519 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 717</u>	<u>3 352</u>
	10 357	14 871
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	40 351	(35 471)
Frais payés d'avance	1 404	(3 791)
Créditeurs	(23 844)	98 491
Apports reportés	<u>320 000</u>	<u>350 000</u>
	348 268	424 100
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(7 816)</u>	<u>(7 267)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	340 452	416 833
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>576 930</u>	<u>160 097</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>917 382</u> \$	<u>576 930</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé le 6 novembre 2006 en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants adoptée par le gouvernement du Québec. Le CARTV est l'organisme mandaté par le Gouvernement du Québec pour encadrer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les accréditations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les contraventions sont comptabilisées lorsqu'un jugement favorable est rendu et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :3 ans

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Placement sans échéance, 1,25 %	<u>824 344</u> \$	<u>-</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Clients	26 581 \$	54 562 \$
Taxes à la consommation à recouvrer	5 652	11 748
Débiteurs autres	<u>48 638</u>	<u>54 912</u>
	<u>80 871</u> \$	<u>121 222</u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier et équipement de bureau	1 719 \$	172 \$	1 547 \$	- \$
Matériel informatique	<u>20 012</u>	<u>11 112</u>	<u>8 900</u>	<u>8 348</u>
	<u>21 731</u> \$	<u>11 284</u> \$	<u>10 447</u> \$	<u>8 348</u> \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ portant intérêt au taux de base plus 5 %, le solde est inutilisé au 31 décembre 2019.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

7. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fournisseurs et frais courus	22 537 \$	68 836 \$
Salaires à payer	118 164	97 024
Revenus perçus d'avance	<u>1 315</u>	<u>-</u>
	<u>142 016 \$</u>	<u>165 860 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention de fonctionnement reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et la portion non utilisée de la subvention des deux derniers exercices qui, selon l'entente, devra être remboursée si elle est inutilisée au 31 mars 2021. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début	511 800 \$	161 800 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(212 500)	(161 800)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	212 500	212 500
Plus : montant reporté de la subvention de l'exercice	<u>320 000</u>	<u>299 300</u>
Solde à la fin	<u>831 800 \$</u>	<u>511 800 \$</u>

9. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice précédent, une plainte a été portée contre l'organisme. Le montant de la réclamation n'a pas été précisé par la partie demanderesse. La direction est d'avis que cette plainte est non fondée et il est impossible, pour l'instant, d'évaluer le potentiel de perte pouvant découler de cette réclamation. L'organisme ne détient pas de couverture d'assurances relativement à cette plainte. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme occupe gratuitement des locaux administratifs fournis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La juste valeur du loyer est de 52 039 \$. Ce montant n'est pas inscrit aux états financiers, car l'organisme ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de biens et de services.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients et débiteurs autres.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation des risques

L'exposition aux risques de l'organisme a changé depuis l'exercice précédent. Puisqu'il est maintenant exposé au risque de taux d'intérêt.